

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

AMENDEMENT

N ° CD744

présenté par

M. Orphelin, M. Damien Adam, M. Alauzet, Mme Bagarry, M. Balanant, M. Brun,
Mme Chapelier, M. Colombani, Mme De Temmerman, M. Dufrène, Mme Josso, M. Juanico,
Mme Khedher, M. Michels, M. El Guerrab, M. Molac, Mme Mörch, Mme Panonacle,
Mme Valérie Petit, M. Renson, Mme Sarles, Mme Untermaier, M. Villani, Mme Wonner,
Mme Gaillot, Mme Trisse, M. Chiche et M. Haury

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 BIS A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.